

teurs, les charpentiers et finisseurs, les ouvriers du béton, les électriciens, les ajusteurs de moteurs, les ajusteurs aux ateliers d'usinage, les dessinateurs, les mécaniciens de moteur, les plombiers et les ferblantiers.

Comme il n'existe aucune de ces facilités pour la formation industrielle aux travaux de guerre dans l'Île du Prince-Edouard, des arrangements ont été conclus pour qu'un nombre déterminé d'élèves de cette province puissent s'inscrire dans les centres de formation du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. En guise de contribution à cette formation, le Gouvernement de l'Île du Prince-Edouard défraye le déplacement des élèves qui suivent les cours. Au besoin, les frais de voyage sont versés aux élèves pour se rendre aux centres de formation et pour revenir chez-eux ou aller occuper un emploi assuré.

Tout élève qui suit avec succès les cours de formation d'urgence de temps de guerre reçoit un certificat du chef de l'école indiquant la durée de sa formation, les travaux de divers genres qu'il a exécutés et son classement dans chacun.

La formation en vertu du programme augmenté de formation d'urgence de temps de guerre a été donnée dans 90 centres environ. A la fin de mars 1941, le nombre d'élèves inscrits aux cours de formation d'urgence et aux cours de formation de la jeunesse attachés à la production de guerre s'établit à 11,129. Durant l'année, 38,044 élèves se sont inscrits; 12,137 ont obtenu de l'emploi et 4,028 se sont enrôlés. Le nombre de ceux qui ont obtenu de l'emploi ne comprend pas les élèves qui ne se sont pas rapportés aux officiers de placement. Le nombre d'élèves enrôlés durant l'année comprend 3,193 hommes envoyés aux écoles pour formation comme hommes de métier au service de l'Armée.

Les autorités provinciales ont été priées de vérifier les besoins de main-d'œuvre des établissements qui ont obtenu des contrats de guerre et de voir à maintenir un contact étroit entre l'industrie et les écoles, afin que la formation réponde aux exigences des employeurs.

La question d'obtenir la collaboration de l'industrie a reçu une attention particulière, et dans plusieurs cas, en Ontario surtout, des groupes d'élèves ont été envoyés aux écoles locales par les industries avec prière de les former selon certaines lignes définies et promesse de prendre à leur emploi tous ceux qui auront terminé leur formation de façon satisfaisante. Ces industries restent en contact étroit avec les écoles pendant toute la durée des cours. Dans d'autres cas, des contingentements hebdomadaires ou mensuels fixes sont fournis aux employeurs tel que requis. Au besoin, l'excédent d'élèves d'une région est envoyé dans d'autres régions où leurs services sont requis.

*Formation d'urgences de temps de guerre dans l'industrie.*—Le programme fédéral-provincial de formation d'urgence de temps de guerre a été limité presque entièrement, au cours de l'année terminée le 31 mars 1941, à ces cours spécialement organisés dans toutes les écoles de métiers et les centres de formation de la jeunesse du Canada. Aucun crédit n'a été affecté aux programmes de formation dans les établissements industriels et tous les projets de cette nature ont été lancés sans aide financière directe des gouvernements, sauf dans un nouvel établissement important de la province de Québec.

Un programme spécial de formation a été établi dans cet établissement au commencement de l'année et des arrangements ont été conclus par l'entremise des directeurs du programme de formation de la jeunesse de la province pour dédommager la corporation, sur une base per capita, des frais de l'instruction donnée. Ces arrangements sont contraires à la ligne de conduite adoptée par la suite en vertu du programme de formation d'urgence de temps de guerre et les subventions ont cessé à la fin de l'année.